

Chiens asphyxiés dans un camion: le dossier transmis au parquet d'Agen

Publié le 16.05.2014, 17h40



A A

L'[enquête](#) sur la [mort](#) récente de 24 chiens lors d'un transfert en camion entre le refuge de la SPA de Tarbes et la SPA de [Paris](#) est transférée au parquet d'Agen, dont dépend le transporteur des animaux, a-t-on appris vendredi auprès du parquet de Tarbes.

"Je me suis dessaisie mercredi au profit du procureur de la République d'Agen, compétent sur la zone où se trouve le siège du transporteur, car l'autopsie montre un lien direct entre le décès des animaux et leur mode de transport", a expliqué à l'AFP la procureure de Tarbes, Chantal Firmigier-Michel, sans préjuger de la suite qui sera donnée à l'affaire par son confrère.

"Les résultats de l'autopsie ont montré que ces chiens sont morts d'une congestion pulmonaire qui peut-être dûe à une intoxication aux gaz d'échappement, au monoxyde de carbone, ou à un coup de chaleur" a précisé la magistrate, qui avait été saisie par une plainte du refuge de la SPA de Tarbes à l'annonce du décès des chiens.

Vingt-quatre des 38 chiens transportés le 23 avril vers Paris à la demande des pouvoirs publics pour cause de surpopulation à Tarbes sont morts asphyxiés en cours de route. Le refuge de Tarbes a assuré que toute l'opération avait été coordonnée par la SPA de Paris. La SPA de Tarbes et celle de Paris mettent en cause le transporteur, la Sacpa (Société d'assistance pour le contrôle des populations animales), dont la mission principale est de mettre en fourrière les animaux perdus blessés ou dangereux. Son PDG, Jean-François Fonteneau, a reconnu que le camion de 20 m3 qu'il avait loué pour l'occasion n'était "pas ventilé" à la différence de ses véhicules habituels, plus petits, mais a assuré que son chauffeur avait laissé le hayon entrouvert et s'était arrêté toutes les deux heures pour aérer les animaux.

"On fait ce type de transport pour rendre service à la SPA 7 à 8 fois par an sans problème", a-t-il réaffirmé vendredi à l'AFP tout en reconnaissant une "possible négligence".

Les responsables du refuge de Tarbes ainsi qu'un membre des services vétérinaires présents au départ du camion avaient émis des réserves sur les conditions du voyage, a indiqué la procureure de Tarbes, mais ils avaient été désarmés par les assurances du transporteur et d'une représentante de la SPA nationale.

La SPA assure dans un communiqué qu'elle serait partie civile en cas d'ouverture d'une procédure judiciaire et menace de "poursuivre tous ceux qui concluraient à sa culpabilité dans cette affaire".

AFP